

TERRITOIRE
DU
RUANDA - URUNDI

Usumbura, le 11 mai 1953.

DIRECTION PROVINCIALE
DU
PERSONNEL

N* 12/ 2730/821/B15

51/1075/1/1
13-5-53

OBJET :

Bulletin signalement
1/1/1954.

Monsieur le Résident (Deux)
Monsieur le Chef de Service (Tous)
Monsieur l'Administrateur de Territoire *Agriculture*
(Tous)

Ruhengeri



2389

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous le texte d'un télégramme du Gouverneur Général en date du 30 avril, concernant les bulletins de signalement pour les mouvements de 1954 :

" citation 12/26630 PRIERE SURSEoir ETABLISSEMENT
" BULLETIN SIGNALEMENT PERSONNEL EUROPEEN 1ER JANVIER
" 1954 STOP NOUVEAUX FORMULAIRES ET CIRCULAIRE RELATI-
" VE NOUVEAU MODE NOTATION VOUS PARVIENDRONT INCESSAMMENT
" STOP AVISEZ TOUTES AUTORITES INTERESSES - CONGO FIN
" CITATION".

Je vous transmettrai les nouvelles instructions annoncées dès réception.

Pour le Vice-Gouverneur Général ff.,
Gouverneur du Ruanda-Urundi,
p.o.
Le Secrétaire Provincial ff.,
R.SCHMIDT,

[Signature]